



ASSOCIATION ASMAE – SŒUR EMMANUELLE

6 Rue Juliette Dodu
75010 - PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2024

SOMMAIRE

	Pages
- RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	1 - 4
- COMPTES ANNUELS ET ANNEXES	5 - 39
- RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	40

RAPPORT GENERAL

Clara LANCHES, associée
Erwan NEXON, associé-gérant
Claude PIAT, associé

ASMAE – SŒUR EMMANUELLE
246 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'assemblée générale,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ASMAE – SŒUR EMMANUELLE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association ASMAE – SŒUR EMMANUELLE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821.53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport moral et financier et des autres documents adressés à l'Assemblée générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents adressés à l'Assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association ASMAE – SŒUR EMMANUELLE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint Cloud, le 7 mai 2025

Le Commissaire aux comptes
SAS POUGET SOUBIROUS ET ASSOCIES
Représentée par Erwan NEXON



COMPTES ANNUELS

**ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE**

246 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS-12

Comptes Annuels au : 31 décembre 2024

FIDELIANCE

4 Rue de Lyon
75012 PARIS
Tél : 01 64 22 77 44
contact@crowe-fideliance.fr

**Expertise-comptable • Audit • Conseil au dirigeant • Gestion sociale • Conseil juridique
Gestion de patrimoine • Evaluation • Consolidation et reporting financier • Risk Consulting • RSE • Digital**

COMPTES ANNUELS



BILAN ACTIF

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ACTIF	Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024			01/01/2023 au 31/12/2023
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	306 747	306 171	576	879
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	108 143	67 301	40 842	51 656
Installations techn., matériel et outil. ind.				
Autres	890 138	800 276	89 863	114 144
Immobilisations corporelles en cours	3 240		3 240	3 240
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés	936 697	265 852	670 845	890 451
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	306 224		306 224	325 664
Autres titres immobilisés	19 067		19 067	
Prêts				
Autres	59 540		59 540	60 301
TOTAL (I)	2 629 796	1 439 599	1 190 197	1 446 335
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	4 176		4 176	5 195
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	79 187		79 187	122 785
Créances reçues par legs ou donations	272 590		272 590	248 980
Autres	2 586 198		2 586 198	3 215 845
Valeurs mobilières de placement	4 766 307		4 766 307	4 198 283
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	3 582 326		3 582 326	3 504 850
Charges constatées d'avance	81 656		81 656	76 969
TOTAL (II)	11 372 440		11 372 440	11 372 908
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	14 002 237	1 439 599	12 562 637	12 819 243



BILAN PASSIF

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PASSIF	Du 01/01/2024 au 31/12/2024	Du 01/01/2023 au 31/12/2023
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	1 527 469	1 527 469
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	2 515 900	2 253 914
Autres	803 742	803 742
Report à nouveau	408 388	521 508
Excédent ou déficit de l'exercice	9 529	148 866
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>Situation nette (sous total)</i>
	5 265 027	5 255 499
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	10 720	12 219
Provisions réglementées	30 905	31 505
TOTAL (I)	5 306 652	5 299 223
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	2 089 452	1 883 117
Fonds dédiés	1 031 561	849 347
TOTAL (II)	3 121 013	2 732 464
PROVISIONS		
Provisions pour risques	37 436	31 660
Provisions pour charges	25 000	
TOTAL (III)	62 436	31 660
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses	2 769	2 535
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282 223	490 283
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	487 886	531 871
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	37 927	189 603
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 261 730	3 541 603
TOTAL (IV)	4 072 536	4 755 896
Ecarts de conversion passif		
(V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	12 562 637	12 819 243



COMPTE DE RÉSULTAT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	3 720	5 940
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	330	
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	93 149	117 333
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 112 096	3 622 790
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 885 482	2 827 443
Mécénats	550 091	821 062
Legs, donations et assurances-vie	1 251 503	1 103 537
Contributions financières	25 000	25 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	48 101	110 641
Utilisations des fonds dédiés	713 551	1 016 110
Autres produits	6 702	5 456
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	9 689 726	9 655 311
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	1 019	563
Autres achats et charges externes	3 983 693	3 583 189
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	239 894	250 970
Salaires et traitements	3 347 002	3 322 014
Charges sociales	858 396	902 429
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	157 383	58 228
Dotations aux provisions	37 776	31 660
Reports en fonds dédiés	1 329 839	1 240 335
Autres charges	108 460	172 822
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	10 063 462	9 562 209
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-373 737	93 102
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	20 284	18 900
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	13 563	75 948
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		2 046
Différences positives de change	51 879	11 781
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	401 693	
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	487 419	108 675
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change	68 329	36 235
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	68 329	36 235
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	419 090	72 440



COMPTE DE RÉSULTAT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

	Du 01/01/24 au 31/12/24	Du 01/01/23 au 31/12/23
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	45 353	165 541
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	27 426	4 786
Sur opérations en capital	1 500	1 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	600	600
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	29 525	6 886
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	59 412	2 965
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	59 412	2 965
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-29 886	3 921
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	5 938	20 596
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	10 206 670	9 770 871
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	10 197 141	9 622 005
EXCÉDENT OU DÉFICIT	9 529	148 866
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	374 923	457 310
Bénévolat	164 164	171 565
TOTAL	539 087	628 875
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	374 923	457 310
Personnel bénévole	164 164	171 565
TOTAL	539 087	628 875
TOTAL	9 529	148 866

ANNEXE



PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'association « ASMAE-Association Sœur Emmanuelle », fondée le 20 novembre 1987, apolitique et aconfessionnelle, a pour but de gérer et d'assurer la pérennité et le développement de l'œuvre engagée par Madeleine CINQUIN, en religion Sœur Emmanuelle.

A cette fin, ses objectifs sont :

- S'impliquer dans le combat en faveur de la justice économique, culturelle et sociale et contribuer à transformer l'Homme dans sa relation avec l'autre.
 - Accroître les capacités d'une communauté et de ses membres à maîtriser leur vie, leur environnement social, culturel et économique en vue de l'autonomie et pour une meilleure intégration.
 - Protéger le nom et l'image de Sœur Emmanuelle, conformément à sa volonté, contre toute utilisation commerciale ou publicitaire ou non conforme à sa pensée et à son œuvre.
- Par délégation de Sœur Emmanuelle, l'association est également habilitée à autoriser des organismes, avec ou sans but lucratif, à utiliser le nom et l'image de Sœur Emmanuelle pour contribuer au financement d'une action humanitaire, selon les termes du mandat donné par Sœur Emmanuelle à l'Association.

Elle s'adresse plus particulièrement, mais non exclusivement aux enfants et leurs familles des pays en voie de développement, à l'exemple des actions de solidarité engagées et poursuivies par Sœur Emmanuelle et Sœur Sara dans les bidonvilles du Caire.

Conformément à la volonté qu'elle a exprimée, une priorité est donnée à la pérennité des actions lancées par Sœur Emmanuelle en faveur des chiffonniers du Caire et des enfants déplacés au Soudan.

Présente dans 6 pays (Égypte, Liban, Philippines, Madagascar, Burkina Faso et France), Asmae s'engage à soutenir les acteurs locaux qui œuvrent pour les enfants les plus vulnérables en favorisant leur autonomie par l'éducation et la protection.

Les moyens d'action de l'association sont :

- Travailler prioritairement en partenariat avec des associations locales représentatives d'initiatives locales.
- Choisir et accompagner des projets de développement (économiquement et culturellement viables)
- Rechercher des fonds publics et privés (entreprises, individus)
- Travailler avec des médias de toute nature (presse écrite, TV, Internet...)
- Créer des supports d'information sur les actions, la vie de l'association
- Diffuser des œuvres littéraires, relatives aux actions de l'association et à l'œuvre de Sœur Emmanuelle.

PERIMETRE DES COMPTES ANNUELS

Les comptes présentés ci-après comprennent :

- **L'établissement Siège**
- **L'établissement de Bobigny :**
 - o Centre maternel La Chrysalide : établissement médico-social sous convention avec le Conseil Départemental de Seine Saint Denis, qui accueille 19 mères et 27 enfants
 - o Crèche l'Ile aux enfants : crèche familiale composée d'une équipe d'assistantes maternelles qui accueillent les enfants à leur domicile et qui sont aidées dans leur travail par une cheffe de service, des éducatrices de jeunes enfants et une psychologue.



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 12 562 637,30 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 9 528,63 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été établis et présentés suivant les dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général, du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et au règlement ANC n°2019-04 du 08 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales de droit privé à but non lucratif.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont de 307 K€ et correspondent à des logiciels, films et sites internet.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	10 ans
- Agencements et aménagements	10 ans
- Matériel de bureau	1 et 3 ans
- Mobilier	4,5 et 10 ans
- Matériel missions	1 à 5 ans
- Matériel de transport	1 à 5 ans



IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières sont de 60 K€ et correspondent essentiellement à des dépôts de garantie de bureaux.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

L'association détient des titres de participations à hauteur de 325 K€ :

- 148 parts de la SCPI La Française d'une valeur unitaire de 518 €
- 170 parts de la SCI ESIS d'une valeur unitaire de 828 € + 100 parts de nominal 828 € et 60 € de prime d'émission par part
- 46 parts de la SCPI PF Grand Paris d'une valeur unitaire de 414.49 €

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

A la date de notification des subventions de fonctionnement, le produit d'exploitation est constaté pour le montant total de la subvention. A la clôture, dès lors que la subvention finance un projet débutant l'exercice suivant, un produit constaté d'avance est constaté à hauteur du montant de la subvention.

Si le projet est rattaché au même exercice que la subvention, des fonds dédiés sont comptabilisés à la clôture si les dépenses engagées sont inférieures au montant subventionné.

FONDS DEDIES

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits, n'a pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique "engagements à réaliser sur ressources affectées" et au passif du bilan sous le compte "fonds dédiés".

Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements sous la rubrique "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Honoraires au titre de la mission légale de certification des comptes : 23 772 €.

Honoraires au titre des services autres que la certification des comptes : 0 €.

REMUNERATION DES TROIS PLUS HAUTS CADRES DIRIGEANTS

Conformément à l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 sur le volontariat associatif, les rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants ainsi que leur avantage en nature représentent au 31 décembre 2024 :

- Rémunérations : 201 532 euros
- Avantages en nature : 0 euro

EVALUATION DES OPERATIONS EN DEVISE

Les opérations en devises dans les pays d'interventions sont enregistrées en comptabilité dans la devise locale. Ces opérations sont ensuite converties au siège en euro suivant le taux inforeuro du mois comptable concerné.



ENGAGEMENT DE RETRAITE

Conformément à l'article 123-13 du Code de Commerce, le montant des droits qui seraient acquis par les salariés en matière d'engagement de retraite, en tenant compte d'une probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite s'élève à 40 752 € le 31 décembre 2024 charges comprises.

Le calcul de cet engagement est basé sur les hypothèses suivantes :

- Convention collective : Aucune / CCN 66
- Méthode de calcul : Prospective
- Table de mortalité : TV 2017-2019
- Initiative du départ : volontaire à 65 ans
- Taux de rotation du personnel : 1% cadres, 10% dégressif non cadres
- Taux dévolution des salaires : 1%
- Taux d'actualisation : 3.40 %
- Taux de charges patronales : 50 %

Liste de filiales et participations

Esis:

- Pourcentage de participation : 6.86 %
- Capitaux propres 31/12/23 : 4 211 891 €
- Résultat au 31/12/23 : 212 045 €

Valorisation des contributions volontaires et prestations en nature

Il a été procédé à l'évaluation des actions bénévoles pour l'année 2024. Ces contributions sont comptabilisées.

Effectif moyen

	31/12/2024	31/12/2023
ASMAE Bobigny	32.16	35.39
ASMAE Siège	22.11	21.29
TOTAL	54.27	56.68

Compte de résultat par origine et destination et compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Ces documents insérés dans l'annexe sont établis selon les modalités du règlement ANC n°2018-06.



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d' exercice	Augmentations	
				suite à réévaluation	acquisitions
INCORPOR.		Frais d'établissement et de développement			
		TOTAL			
		Autres postes d'immobilisations incorporelles	306 747		
		TOTAL			
CORPORELLES		Terrains			
		Constructions	108 143		
		Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.			
		Installations techniques, matériel & outillage industriels			
		Autres immos corporelles	1 604 622		448 800
		Inst. générales, agencés & aménagés divers (1)			
	Matériel de transport	123 139			
	Matériel de bureau & mobilier informatique	249 163		13 286	
	Emballages récupérables & divers				
	Immobilisations corporelles en cours	3 240			
	Avances et acomptes				
		TOTAL	2 088 306		462 086
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence			
		Autres participations	325 664		19 067
		Autres titres immobilisés			
		Prêts et autres immobilisations financières	60 301		2 902
		TOTAL	385 965		21 969
		TOTAL GENERAL	2 781 018		484 055

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

1 102 917

445 954

CADRE B		IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
			par virt poste	par cessions		
INCORPOR.		Frais d'établissement & dévelop.				
		TOTAL				
		Autres postes d'immob. incorporelles			306 747	
		TOTAL				
CORPORELLES		Terrains				
		Constructions			108 143	
		Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
		Inst. gal. agen. amé. cons				
		Inst. techniques, matériel & outillage indust.				
		Autres immos corporelles	612 174		1 441 248	
		Inst. gal. agen. amé. divers (1)				
	Matériel de transport			123 139		
	Mat. bureau, inform., mobilier			262 449		
	Emb. récupérables & divers					
	Immobilisations corporelles en cours			3 240		
	Avances et acomptes					
		TOTAL	612 174		1 938 218	
FINANCIERES		Particip. évaluées par mise en équivalence				
		Autres participations		19 440	325 291	
		Autres titres immobilisés				
		Prêts & autres immob. financières		3 663	59 540	
		TOTAL		23 103	384 831	
		TOTAL GENERAL	635 277		2 629 796	

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

612 174

936 697



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles		305 868	302		306 171
TOTAL		305 868	302		306 171
Terrains					
Constructions	Sur sol propre	56 486	10 814		67 301
	Sur sol d'autrui				
Inst. générales agen. aménag.					
Inst. techniques matériel et outil. industriels					
Autres immobs corporelles	Inst. générales agencem. amén.	425 838	18 787		444 626
	Matériel de transport	123 139			123 139
	Mat. bureau et informatiq., mob.	210 884	21 627		232 511
	Emballages récupérables divers				
TOTAL		816 348	51 228		867 576
TOTAL GENERAL		1 122 216	51 531		1 173 747

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES			Mouv. net des amorts fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.	Sur sol propre						
	Sur sol autrui						
Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. immo. corp.	Inst. gales, ag. am div						
	Matériel transport						
	Mat. bureau mobilier inf.						
	Emballages réc. divers						
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DES PROVISIONS

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées	31 505		600	30 905
TOTAL		31 505		600	30 905
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	24 660	12 776		37 436
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges	7 000	25 000	7 000	25 000
TOTAL		31 660	37 776	7 000	62 436
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	212 467	105 852	52 467	265 852
	- incorporelles				
	- corporelles				
	- Titres mis en équivalence				
	- titres de participation				
	- autres immobs financières				
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation					
TOTAL		212 467	105 852	52 467	265 852
TOTAL GÉNÉRAL		275 632	143 629	60 067	359 194
Dont provisions pour pertes à terminaison					
Dont dotations & reprises	- d'exploitation		143 629	59 467	
	- financières				
	- exceptionnelles			600	

Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	59 540		59 540
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	79 187	79 187	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	3 201	3 201	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	142	142	
	Etat & autres coll. publiques			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	267 495	267 495	
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	2 587 951	2 587 951		
Charges constatées d'avance	81 656	81 656		
TOTAUX		3 079 172	3 019 632	59 540
Renvois	(1) Montant des			
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)			
	(3) Créances reçues par legs ou donations	272 590	272 590	



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	81 656
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	81 656

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	19 024
Autres créances	332 009
Disponibilités	
TOTAL	351 033



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	1 527 469				1 527 469
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	2 253 914		261 986		2 515 900
Autres réserves	803 742				803 742
Report à nouveau	521 508		33 911	147 031	408 388
Excédent ou déficit de l'exercice	148 866		9 529	148 866	9 529
Subventions d'investissement	12 219			1 500	10 720
Provisions réglementées	31 505			600	30 905
TOTAUX	5 299 223		305 426	297 997	5 306 652



ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)	2 769	2 769		
Fournisseurs & comptes rattachés	282 223	282 223		
Personnel & comptes rattachés	215 135	215 135		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	212 564	212 564		
Etat & Impôts sur les bénéfices	5 938	5 938		
autres Taxe sur la valeur ajoutée	6 683	6 683		
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	47 565	47 565		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	37 927	37 927		
Dette représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 261 730	3 261 730		
TOTAUX	4 072 536	4 072 536		

- Renvois (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exer.
(2) Montant divers emprunts, dett/associés



ANNEXE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN

MONTANT

Emprunts obligataires convertibles

Autres emprunts obligataires

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Emprunts et dettes financières divers

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fiscales et sociales

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Autres dettes

120 331

270 983

14 790

TOTAL DES CHARGES À PAYER

406 104



TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DEDIES

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant Global	Dont remboursements		Montant Global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Fonds stratégique	237 789	560 261	92 529			705 520	
Fonds opérationnel	484 915	50 746	115 164			420 497	
Fonds urgence	20 983	18 993	19 976			20 000	
Burkina	110 241		110 241			-	
Madagascar	67 746	80 203	67 746			80 203	
Egypte	123 272	136 842	123 272			136 842	
Liban	175 029	161 563	175 029			161 563	
Philippines	59 484	47 233	59 484			47 233	
Partenariats privés	82 212	101 458	82 212			101 458	
Fia	3 000		3 000			-	
Multi Pays-France	37 133	309 582	37 133			309 582	
CAF Axe 1		20 000				20 000	
ARS	16 550		16 550			-	
Ressources liées à la générosité du public							
Don Bobigny	174 680					174 680	
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 139 430	498 075	694 071			943 435	
TOTAL	2 732 464	1 984 956	1 596 407	-	-	3 121 013	-



VENTILATION DU RÉSULTAT

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

TABLEAU DE DETERMINATION DU RESULTAT EFFECTIF GLOBAL

	Résultat Comptable	Reprise du résultat antérieur	Résultat effectif global	Dont résultat effectif sous gestion propre	Dont résultat effectif sous gestion contrôlée
Siège	42 467		42 467	42 467	
Bobigny					
Centre Maternel	-11 310	-2 777	-14 087		-14 087
Crèche	-28 423		-28 423	-28 423	
Espace petits pas	6 794		6 794	6 794	
TOTAL	9 529	-2 777	6 751	20 838	-14 087



DÉTAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

DETAIL DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

	2024		2023	
	TOTAL	<i>Dont générosité du public</i>	TOTAL	<i>Dont générosité du public</i>
PRODUITS PAR ORIGINE				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	475 033	475 033	540 552	540 552
Bénévolat	100 110	100 110	83 242	83 242
prestations en nature	374 923	374 923	457 310	457 310
Dons en nature				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	64 054		88 323	
CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	539 087	475 033	628 875	540 552
CHARGES PAR DESTINATION				
1-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	1 771		16 605	
Réalisées en France	1 771		16 605	
Réalisées à l'étranger				
2-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	475 033	475 033	540 552	540 552
3-CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	62 283		71 718	
TOTAL	539 087	475 033	628 875	540 552



LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

PRODUITS	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	681 943,49
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	569 559,49
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	694 000,67
CHARGES	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	498 075,33
SOLDE DE LA RUBRIQUE	1 447 428,32



ETAT SÉPARÉ DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

ASMAE ASS. SOEUR EMMANUELLE

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2024 (VERSION SYNTHETIQUE)*

Etat du contributeur	Montant ou valorisation de l'avantage ou de la valorisation (€)
ALLEMAGNE	1 895
AUTRICHE	60
BAHREIN	870
BELGIQUE	77 090
BENIN	15
BRESIL	200
CANADA	514
ESPAGNE	2 830
ETATS-UNIS	280
FINLANDE	50
GRANDE BRETAGNE	1 036
ITALIE	3 360
JAPON	360
LUXEMBOURG	2 310
MONACO	11 600
PAKISTAN	50
PORTUGAL	200
ROYAUME UNI	200
SUISSE	8 196
TUNISIE	216
UNION EUROPEENNE	500 000

* La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 4 du décret n°2021-1812 du 24 décembre 2021 est mise à la disposition du public au siège de l'association.

CROD - CER

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) - 2024

EMPLOIS ET RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2023		EXERCICE 2024		Variation	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	4 118 781	4 118 781	4 606 705	4 606 705	11,85%	11,85%
11 Cotisations sans contrepartie	5 940	5 940	3 720	3 720	-37,37%	-37,37%
12 Dons, legs et mécénat	3 996 040	3 996 040	4 494 799	4 494 799	12,48%	12,48%
- Dons manuels	2 378 630	2 378 630	2 549 295	2 549 295	7,17%	7,17%
- Legs, donations et assurances-vie	1 617 410	1 617 410	1 945 504	1 945 504	20,29%	20,29%
- Mécénat						
13 Autres produits liés à la générosité du public	116 801	116 801	108 185	108 185	-7,38%	-7,38%
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 421 599		1 460 719		2,75%	
21 Cotisations avec contrepartie						
22 Parrainage des entreprises						
23 Contributions financières sans contrepartie						
24 Autres produits non liés à la générosité du public	1 421 599		1 460 719		2,75%	
- Subventions et autres concours privés	936 198		643 241		-31,29%	
- Autres produits non liés à la générosité du public	485 401		817 478		68,41%	
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	3 622 790		4 112 096		13,51%	
TOTAL DES RESSOURCES	9 163 170	4 118 781	10 179 520	4 606 705	11,09%	11,85%
4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	8 146	0	7 600	0		
5 UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	599 555	0	19 550	0	-96,74%	
<i>DEFICIT</i>	0	0	0	0		
TOTAL DES PRODUITS	9 770 871	4 118 781	10 206 670	4 606 705	4,46%	11,85%
CHARGES PAR DESTINATION						
1 MISSIONS SOCIALES	6 597 903	2 295 609	6 844 483	2 121 486	3,74%	-7,59%
11 Réalisées en France	3 074 819	1 069 822	2 805 604	869 613	-8,76%	-18,71%
- Actions réalisées par l'organisme	3 074 819	1 069 822	2 805 604	869 613		
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant en France	0	0	0	0		
12 Réalisées à l'étranger	3 523 084	1 225 787	4 038 879	1 251 873	14,64%	2,13%
- Actions réalisées par l'organisme	1 963 081	683 015	2 131 297	660 607		
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant à l'étranger	1 560 003	542 772	1 907 582	591 266		
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	1 200 278	998 633	1 227 404	1 048 153	2,26%	4,96%
- Frais d'appel à la générosité du public	998 633	998 633	1 048 153	1 048 153		
- Frais de recherche d'autres ressources	201 645	0	179 251	0		
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	531 234	184 832	645 848	200 184	21,58%	8,31%
TOTAL DES EMPLOIS	8 329 415	3 479 075	8 717 735	3 369 823	4,66%	
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	31 660	0	37 776	0		
5 IMPOT SUR LES BENEFICES	20 596		5 938			
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	1 240 335	585 218	1 435 692	1 233 928	15,75%	
<i>EXCEDENT</i>	148 866	54 488	9 529	2 954		
TOTAL DES CHARGES	9 770 871	4 118 781	10 206 670	4 606 705	4,46%	11,85%

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2023		2024	
	TOTAL	Dont GP	TOTAL	Dont GP
PRODUITS PAR ORIGINE	628 875	540 552	539 087	475 033
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	540 552	540 552	475 033	475 033
Bénévolat	83 242	83 242	100 110	100 110
prestations en nature	457 310	457 310	374 923	374 923
Dons en nature				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	88 323		64 054	
CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
CHARGES PAR DESTINATION	628 875	540 552	539 087	475 033
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	16 605		1 771	
Réalisées en France	16 605		1 771	
Réalisées à l'étranger				
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	540 552	540 552	475 033	475 033
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	71 718		62 283	

ANNEXE DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD) 2024

PRECISIONS ET METHODOLOGIE

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 2024 présenté dans le rapport annuel est en conformité avec le nouveau règlement comptable ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le Compte de Résultat par Origine et Destination permet de passer de la présentation comptable du compte de résultat par nature à une vision analytique par origine des ressources (générosité du public / hors générosité du public) et par destination des charges (missions sociales, appel de fonds, fonctionnement). Le CROD 2023 a donc été constitué à partir du compte de résultat approuvé par le commissaire au compte et voté par l'assemblée générale. Cette annexe précise les modalités de constitution du CROD, conformément au règlement relatif à l'élaboration du compte d'emploi annuel des ressources des associations et fondations faisant appel à la générosité publique.

Traitement particulier des legs et donations. Jusqu'à fin 2019, les legs et les donations étaient enregistrés en produit en comptabilité, au moment de leur réalisation. Les legs et donations destinées à être cédées se trouvaient alors présentés « hors bilan » dans les comptes de l'association. Le nouveau règlement comptable impose dès 2020 d'enregistrer les legs et donations au moment de leur acceptation juridique :

- La valeur du legs ou de la donation à la date apparaît à l'actif du bilan (immobilisation)
- On retrouve la valeur du legs / de la donation en produit dans le compte de résultat.
- La part non réalisée du legs ou la part non cédée de la donation apparaît au passif du bilan en tant que fonds reportés.
- On retrouve ces fonds reportés en charge dans le compte de résultat.

PRODUITS PAR ORIGINE

Rubrique CROD (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
I PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Cotisations sans contrepartie	Il s'agit des cotisations versées par les adhérents.	
1.2 Dons, legs et mécénat	Dons institutionnels non affectés versés par des personnes physiques ou morales privées.	Les legs et assurances-vie correspondent aux montants acceptés. Les montants non encaissés sont reportés en fonds dédiés conformément à la nouvelle réglementation comptable.
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	Sont considérés comme dons affectés, les dons qui, en fonction de la volonté exprimée par le donateur ou des dispositions prises dans l'appel à la générosité du public, comportent une obligation pour l'organisation qui les reçoit, de les consacrer à une opération ou un objectif déterminés. Les dons peuvent être affectés notamment en France, ou au financement d'actions à l'international.	Parrainages et recettes réalisées suite aux manifestations réalisées localement par des bénévoles de l'association. 100 % des recettes de ces opérations sont affectées.
2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
2.4 Subventions et autres concours privés (subventions d'origine privée)	Subventions d'entreprises, de fondations, d'associations, dédiées à une action.	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	Il s'agit de revenus propres de l'organisation principalement produits financiers et opérations de gestion.	Pour l'établissement de Bobigny, les loyers versés par les résidentes ainsi que leur participation et celles des familles de Bobigny au fonctionnement de la crèche entrent dans cette catégorie.
3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS (subventions d'exploitation ; subventions dédiées d'origine publique)	Financements obtenus des organismes nationaux ou internationaux, tels que l'Union Européenne, l'État français (ministères) Conseil Régional / Général, des collectivités territoriales, établissements publics, sécurité sociale, Agences de développement (USAID, AFD, ...). Ces subventions peuvent être dédiées ou non.	En 2024, la totalité des subventions publiques ont été dédiées.
4 REPRISES DE PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Il s'agit de la dotation aux provisions (ou dotation pour dépréciation) réalisée antérieurement correspondant aux pertes ou moins-values latentes.	
5 REPRISE DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	Part des fonds dédiés antérieurs utilisés au cours de l'exercice.	

CHARGES PAR DESTINATION

Rubrique CER (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
I MISSIONS SOCIALES	Il s'agit des charges directes ou spécifiques engagées pour chacune des missions sociales de l'organisme.	Ces charges spécifiques résultent, soit d'une imputation directe, soit d'une répartition (par exemple une comptabilité du temps consacré à chaque activité, pour la répartition des charges de personnel ou de surfaces pour les locaux). Elle comprend tout ce qui est engagé spécialement pour cette action : étude préalable, réalisation proprement dite, suivi, évaluation.
I.1 Projets réalisés en France	<p>Actions réalisées par l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Centre d'accueil mère-enfant de Bobigny et crèche ● Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : Projet Espace des petits pas ● Projet Yalla pour les droits de l'enfant (sensibilisation aux droits de l'enfant) ● Appui aux projets France <p>La sensibilisation du public est partie intégrante de la mission sociale : « défendre la cause de l'enfant par la sensibilisation et la prise de parole (plaidoyer) » du projet associatif validé en 2013.</p>	Subventions accordées ; salaires et traitements ; charges sociales ; impôts et taxes ; dotations aux amortissements ; autres achats et charges externes ; dotations aux amortissements.
I.2 Projets réalisés à l'étranger	<p>Actions réalisées par l'organisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Actions réalisées directement à l'étranger ● Versements à d'autres organismes partenaires ● Appui aux projets soutenus à l'étranger 	<p>Les actions réalisées directement à l'étranger comprennent la totalité des dépenses effectuées par les missions à l'international y compris les subventions versées aux associations partenaires.</p> <p>La sous-rubrique appui aux projets comprend les salaires, cotisations sociales et prestations d'appui réalisées par des personnes basées au siège dont l'activité est dédiée - totalement ou partiellement - à cette mission.</p>
2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		

Rubrique CER (rubrique Compte de résultat)	Définition	Application
Frais d'appel à la générosité du public	Frais de publicité liés aux fichiers, imprimés, affranchissements, honoraires, frais administratifs liés aux règlements (reçus fiscaux), etc.	Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 100% du coût du service dédié à la collecte de dons + plus une quote part des coûts de gestion et d'encadrement. Le traitement des dons est partiellement réalisé par des bénévoles.
Frais de recherche des autres fonds privés	Recherche de fonds privés ou publics affectés aux projets menés en France ou à l'international.	Ont été comptabilisés dans cette rubrique : 90 % du coût du service mécénat et philanthropie.
3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT	Frais de structure (les frais de locaux et toutes les charges s'y rapportant) ; frais de siège ; le personnel administratif et financier ; les frais de communication et ceux ne pouvant être affectés à une activité ou à une opération.	Les frais de fonctionnement représentent : <ul style="list-style-type: none"> • 25 % des coûts du pôle administratif et financier • 35% des coûts de direction générale • 20% du coût du pôle RH • 50% des coûts de communication • 65% du coût des Services généraux
4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	Il s'agit de la dotation aux provisions (ou dotation pour dépréciation) de l'exercice correspondant aux pertes ou moins-values latentes.	
5 IMPÔT SUR LES BENEFICES		Impôts versés au titre de produits financiers sur parts SCPI.
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	Part des fonds dédiés reportés au cours de l'exercice.	Subventions publiques ou privées reçues sur projets en cours + part des legs acceptés et non reçus en fin d'exercice.

Évolutions méthodologiques par rapport à 2019

Conformément à la nouvelle réglementation comptable, les produits par origine et les charges par destination sont répartis entre les produits et charges liés à la générosité du public, et ceux non liés à la générosité du public. Les charges communes ont été réparties au prorata de la ventilation des ressources correspondantes.

La répartition des frais de personnel s'est effectuée par pôle et service, en fonction de la ventilation du temps de travail des salariés siège.

La totalité des charges a été ventilée par pôle et service au budget comme dans le suivi analytique.

Ratio

Asmae présente un ratio qu'elle estime être un gage de transparence et de bon usage des fonds collectés. C'est également un outil de suivi dans le temps de l'activité. Le calcul consiste à diviser les dépenses affectées aux missions sociales sur le total des emplois inscrits au compte de résultat.

Le centre mère enfant de Bobigny correspond à des dépenses importantes comparées au reste du budget de l'association et est peu générateur de frais généraux. Hors Bobigny, le même ratio est donc suivi.

En 2024, les coûts affectés à la mission sociale ont été maintenus au même niveau en dépit de la baisse des financements, avec même une hausse du ratio hors Bobigny, les équipes Asmae ayant maîtrisé au maximum les coûts de fonctionnement et RH.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
% affecté aux missions sociales	85,3%	80,9%	81,4%	78,4%	78,5%	75%	75%	77,6%	68,6%	74,0%	72,0%	75,5%	75,9%	79,2%	78,5%
% hors Bobigny	79,4%	73,4%	72,2%	68,8%	69,8%	65%	65%	69%	59%	64%	64,1%	69,7%	63,1%	67%	68,3%

Estimation des ressources collectées auprès du public sur les exercices antérieurs et disponibles en fonds propres

Les ressources issues de la générosité du public sont prioritairement consommées dans le courant de l'exercice où les dons sont reçus. Les fonds propres de l'association ont été constitués en partie par des exercices excédentaires en ressources collectées auprès du public dans les années 80.

Suivi de l'utilisation des ressources collectées auprès du public

Les ressources collectées auprès du public sont ventilées dans les dépenses au prorata de leur part dans les ressources globales, hors Bobigny.

Dons en nature et valorisation

La valorisation des prestations en nature (don d'espace publicitaire, prestations non facturées...) se porte à 374 923 €.

Mise à disposition gratuite de biens et valorisation

Asmae n'a pas bénéficié de mise à disposition gratuite de biens.

Effectifs bénévoles et valorisation

Les effectifs bénévoles et leur valorisation en 2024 sont détaillés dans les comptes de l'association.

31 bénévoles ont participé à des activités pour Asmae en 2024. Ces activités correspondent à une masse salariale estimée à 164 164 €.

Effectifs salariés

En 2024, l'équipe compte 170 collaborateurs et collaboratrices dont :

- 66 salariés en France
- 4 salariés à l'expatriation
- 69 salariés en contrat de droit national et 6 consultant et consultants prestataires
- 2 consultants longue durée
- 8 stagiaires et volontaires en service civique
- 31 bénévoles

Variation des effectifs

Collaborateur.trices.s		2024	2023	2022	2021
France	Salarié.e.s	66	64	63	61
	Stagiaires	8	7	2	7
	Volontaires			2	2
	Bénévoles	31	39	36	30
Sous-total 1		105	110	103	100
International	Salariés FR	4	4	4	4
	Salariés pays	69	65	52	44
	Consultants	2	6	7	8
	Stagiaires			3	0
	Volontaires		2	0	0
Sous-total 2		75	77	66	56
Total		180	187	169	156

Montant global des 5 salaires et autres rémunérations les plus élevés

Les 5 salaires bruts les plus élevés de l'association se sont élevés à 321 268€ en 2024.

Montant de la rémunération totale des membres du CA

Aucune rémunération ou avantage en nature n'a été perçue par les membres du CA.

Indication sur la valeur des immobilisations et des titres de placement

Le bilan des actifs de l'association présente les immobilisations, dont certaines rubriques sont explicitées ci-dessous :

Participation SCI ESI (170 000 €). Il s'agit d'une participation établie en 2003, augmentée en 2006 de 20 000 € et de 106 000€ en 2018 dans la Société Civile Immobilière qui a porté l'opération immobilière du Centre d'accueil mère-enfants de Bobigny. Elle a ensuite été diminuée en 2023 et 2024 de 66 440€.

Les placements et disponibilités d'Asmae s'élèvent à 8 310 635 € au 31/12/2024. Sur ce montant 7 170 374 € sont placés dans trois organismes sous forme de SICAV, FCP.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n°91-772 DU 7 AOUT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2023	2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2023	2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
MISSIONS SOCIALES	2 295 609	2 121 486	PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	1 069 822	869 613	Cotisations sans contrepartie	5 940	3 720
- Actions réalisées par l'organisme	1 069 822	869 613	Dons, legs et mécénat	3 996 040	4 494 799
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 378 629	2 549 295
			- Legs, donations et assurance vie	1 617 410	1 945 504
Réalisées à l'étranger	1 225 787	1 251 873	- Mécénat		
- Actions réalisées par l'organisme	683 015	660 607	Autres produits liés à la générosité du public	116 800	108 185
- Versement à un organisme central où à d'autres organismes agissant à l'étranger	542 772	591 266			
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	998 633	1 048 153			
- Frais d'appel à la générosité du public	998 633	1 048 153			
- Frais de recherche d'autres ressources					
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	184 832	200 184			
TOTAL DES EMPLOIS	3 479 075	3 169 638	TOTAL DES RESSOURCES	4 118 780	4 606 704
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			REPRISE SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	585 218	1 233 928	UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	54 488	2 953	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	4 118 780	4 606 704	TOTAL	4 118 780	4 606 704

RAPPORT SPECIAL

Clara LANCHES, associée
Erwan NEXON, associé-gérant
Claude PIAT, associé

ASMAE – SŒUR EMMANUELLE
246 rue du Faubourg Saint Antoine
75012 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

A l'Assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Saint Cloud, le 7 mai 2025

Le Commissaire aux comptes
SAS POUGET SOUBIROUS ET ASSOCIES
Représentée par Erwan NEXON

